

11 octobre 2023

**Lettre de mission des référents
développement durable
et responsabilité sociétale (DD et RS)**

La loi Grenelle 1 dans son article 55 du 3 août 2009, impose à tous les établissements d'enseignement supérieur de mettre en place une démarche Développement Durable (dans ses dimensions économique, sociale et environnementale) sous la dénomination « Plan Vert ».

La dernière version nommée référentiel DD&RS 2021 a pour objectifs :

- 1- D'appuyer pédagogiquement, par des pratiques partagées, la représentation d'une démarche de développement durable et de responsabilité sociétale dans ses dimensions de questionnement éthique, de complexité, de transversalité, à l'organisation fonctionnelle et à la stratégie d'un établissement.
- 2- D'auto-évaluer ses actions selon une grille, documents et indicateurs à l'appui, établis par la communauté des usagers de l'outil.
- 3- De guider la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue en cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD) et les grands principes de l'ISO 26000.
- 4- De dialoguer et partager au sein d'une communauté parties prenantes internes – pour monter en compétences collectives avec les personnels administratifs, d'enseignement et/ou de recherche et les étudiants - et avec des parties prenantes externes – pour établir des ponts avec les organismes d'évaluation, les tutelles ministérielles, les entreprises – afin que les pratiques métiers et les orientations nationales/internationales s'enrichissent mutuellement.
- 5- De s'orienter volontairement vers une labellisation DD&RS si l'établissement répond aux critères d'éligibilité du processus.
- 6- De porter une attention plus spécifique à la sobriété numérique au sein du ministère et de ses établissements publics et du secteur culturel visant à réduire l'empreinte écologique de l'informatique du ministère et de ses établissements ; mettre le numérique au service de la transition écologique culturelle ; accompagner les pratiques numériques du secteur culturel vers la sobriété numérique.

Dans cette optique, je souhaite composer une équipe de 3 référents au sein de l'école :


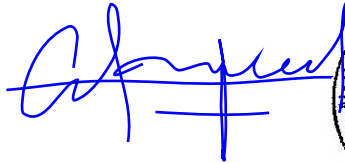
- **Marc de Fouquet**, en sa qualité d'enseignant-chercheur élu à la CFVE et au CPS, pour les points 1 et 2 ;



- **Olivier Pizon**, en sa qualité de secrétaire général, pour les points 3 et 4 ;
- **Jean-Michel Hanquet**, en sa qualité de responsable du service informatique, pour le point 6.

Le point 5, ne pourra être envisagé qu'une fois une acculturation collective réussie et probablement avec des moyens complémentaires disponibles. Dans un premier temps, nous nous orientons vers une démarche d'amélioration continue suivant les axes stratégiques ci-joints.

Je vous remercie d'avoir accepté de faire partie de cette équipe et de répondre aux missions qui en découlent. Vous voudrez bien me tenir informée de façon régulière des résultats de votre action, et vous souhaite une pleine réussite dans votre mission.



La Directrice

Gaëlle Perraudin

Copies : Directeur des études, Directrice de la recherche, Secrétaire général
Annexe : Axes stratégiques

Rappel des axes stratégiques

1 - AXE STRATEGIE ET GOUVERNANCE		
1.1	Formaliser sa politique de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement	
1.1.1	Définir sa stratégie et élaborer un plan d'actions en couvrant toutes les dimensions du DD&RS	
1.1.2	Intégrer la démarche à l'ensemble des services/directions de l'établissement et de ses activités fonctionnelles et opérationnelles	
1.1.3	Mettre en place une politique d'achats responsables	
1.1.4	Communiquer sur les objectifs, les pratiques et rendre compte des résultats de la démarche DD&RS auprès de toutes les parties prenantes	
1.2	Déployer (ressources humaines, techniques et financières...) et piloter la stratégie DD&RS au sein de l'Etablissement (structures, collaborateurs, tableaux de bord, ...)	
1.2.1	Affecter des moyens à la conduite du DD&RS	
1.2.2	Evaluer, analyser la performance de la démarche DD&RS	
1.3	Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale	
1.3.1	Sensibiliser et susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes internes de l'établissement dans une dynamique de pratiques durables	
1.3.2	Agir avec des réseaux d'acteurs nationaux et internationaux pour contribuer à faire évoluer les comportements et partager ses performances durables pour co-construire une société responsable	
1.3.3	S'engager sur ses territoires au travers de sa politique DD&RS	
2 - AXE ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
2.1	Intégrer les problématiques de DD&RS dans les programmes et enseignements	
2.1.1	Adapter les enseignements des cursus traditionnels : intégration des problématiques de DD&RS dans les programmes de la formation initiale, y compris des programmes d'apprentissage et d'alternance	
2.1.2	Intégrer le DD&RS dans les programmes de formation continue	
2.2	Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS des apprenant.e.s	
2.2.1	Apprentissage à la mise en application des connaissances et compétences DD&RS dans tous les travaux et missions, y compris en entreprise.	
2.2.2	Accompagnement et reconnaissance des initiatives étudiantes (hors formation) dans la réalisation de projets DD&RS (apprenant.e.s en cursus normal (formation initiale) ou apprenant.e.s tout au long de leur vie (formation continue)	
2.3	Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS par les personnels acteurs de la formation et de la recherche (enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheurs/euses, doctorant.e.s...)	
2.3.1	Incitation et soutien aux enseignant.e.s pour favoriser d'une part l'intégration du DD&RS d'autre part la transversalité des enseignements	
2.3.2	Formation des futurs enseignant.e.s et/ou des doctorant.e.s aux enjeux et compétences DD&RS	

	2.4	Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DD&RS
	2.4.1	Développer et accompagner les démarches, méthodes et supports pédagogiques favorisant la diffusion et l'accès à la connaissance des parties prenantes
	2.4.2	Ouvrir à l'international dans un objectif de co-développement (notamment avec les pays en développement) concernant les parties prenantes internes
		3 - AXE RECHERCHE ET INNOVATION
	3.1	Intégrer le Développement durable et la responsabilité sociétale dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement
	3.1.1	Définir et mettre en œuvre un pilotage opérationnel, volets organisation et moyens, de la stratégie de recherche et d'innovation
	3.1.2	Inciter et accompagner les pratiques de recherche et d'innovation dont l'inter ou la transdisciplinarité permet de répondre aux enjeux du DD&RS
	3.1.3	Identifier les impacts DD&RS des questions de recherche dès la conception de projets (impacts ex ante) et/ou les analyser après réalisation (impacts ex post)
	3.1.4	Identifier et prendre en compte les enjeux DRS (environnementaux, sociaux et économiques) dans la conduite des projets R&I, du montage jusqu'à la production des résultats (performance environnementale, sociale et économique des labos et des équipes (comportements)
	3.1.5	Développer, ou contribuer à, des projets de recherche et d'innovation en réponse aux enjeux sociétaux sur les périmètres d'action pertinents (territoriaux, nationaux et internationaux)
	3.2	Développer les interactions sciences société
	3.2.1	Favoriser la participation des acteurs de la société aux processus de production de la recherche (science participative)
	3.2.2	Intégrer les résultats de la recherche/innovation et des expérimentations de terrain aux programmes de formation (initiale, continue et continuée) et enrichir la recherche par la contribution des apprenant.e.s
	3.2.3	Transférer les résultats de la recherche vers le monde socio-économique et favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation responsable en réponse aux enjeux sociétaux
	3.2.4	Diffuser les résultats de la recherche et de l'innovation vers le grand public
	3.2.5	Aider à la décision en matière de politiques publiques (Etat et Collectivités) par l'accompagnement (expertise, conseil, remontée des attentes sociétales)
	3.3	Promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la recherche et de l'innovation
	3.3.1	Identifier et mettre en œuvre un environnement et des pratiques permettant le respect de l'intégrité scientifique dans la R&I
	3.3.2	Promouvoir une ouverture de la diffusion des savoirs et des données scientifiques prenant en compte les cadres réglementaires et les prescriptions de donneurs d'ordres en terme de science ouverte et d'ouverture des données
		4 - AXE ENVIRONNEMENT
	4.1	Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources
	4.1.1	Réduire les émissions et les pratiques émettant des gaz à effet de serre
	4.1.2	Mettre en œuvre et intégrer des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique au regard des usages au cahier des charges sur le bâti

	4.1.3	Mettre en place une gestion des déplacements des parties prenantes internes et une politique incitative de déplacements alternatifs
	4.1.4	Mettre en place un management énergétique des établissements et des actions pour améliorer le comportement des parties prenantes internes
	4.1.5	Réduire et optimiser la consommation d'eau
	4.2	Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)
	4.2.1	Améliorer la gestion des effluents liquides organiques (réduction, contrôle, traitement)
	4.2.2	Réduire, ré-utiliser, recycler les déchets assimilés aux ordures ménagères
	4.2.3	Réduire, ré-utiliser, recycler, traiter les déchets dangereux et spécifiques (hors D.E.E.E) et d'effluents liquides dangereux
	4.2.4	Réduire, ré-utiliser, recycler, traiter les D.E.E.E.
	4.2.5	Réduire et optimiser les traitements de la pollution atmosphérique